

# L'in ~~SUD~~mersible

Journal de liaison des Centres de tri

Fédération SUD-PTT : 25/27, rue des envierges 75020 Paris Tél : 01 44 62 12 00 Fax : 01 44 62 12 34

Juin 2011

## On lâche rien

**A** lors que la direction du Courrier annonce des résultats meilleurs que prévus, elle continue les suppressions massives d'emplois dans les PIC et CTC. Parallèlement, ce sont les conditions de travail qui continuent de se dégrader et les pressions exercées par certains managers deviennent quotidiennes. Face à ce rouleau compresseur, les agents résistent localement... et nationalement.

**D**epuis avril 2009, notre fédération dépose des préavis de fins de semaine, doublés d'un préavis illimité d'une heure pour les contractuel-les. La direction du Courrier qui avait annoncé l'ouverture de négociations le 21 janvier dernier est revenue sur sa parole et ne propose plus que des discussions dans le cadre du chantier "Santé au travail". Pour SUD, cette tactique est bien le signe du mépris de la direction pour les personnels grévistes, comme pour l'ensemble des personnels des centres.



**L**a Poste multiplie les brimades et les intimidations. L'ambiance quasi-carcérale qui règne dans certains centres se propage et démontre bien une stratégie patronale qui tente d'étouffer toute résistance en voulant infantiliser les agents. Ainsi, en région parisienne des agents se sont vu signifier l'interdiction de parler aux journalistes pendant le service sous peine de sanction. Dans certains centres, des cadres qui avaient fait grève se sont fait remonter les bretelles. Une DRH n'a d'ailleurs pas hésité à déclarer qu'à partir du II-3, il faut être en accord total avec la stratégie de La Poste. L'interdiction de l'utilisation des téléphones, d'aller aux toilettes en dehors des temps de pause, d'avoir simplement une bouteille d'eau sur la position de travail devient la règle. De plus en plus d'agents vont au boulot à reculons : cette situation est inacceptable.

**L**'heure est à la mobilisation. La fédération SUD PTT appelle les personnels des PIC et CTC le 24 juin prochain. Cette journée sera l'occasion de rappeler à la direction ses promesses. Pour cela le personnel est appelé à faire grève massivement et à venir manifester devant le siège de La Poste à Paris.

**D**evant les pressions, les brimades, le manque de reconnaissance, la seule solution est de résister collectivement et ne pas rester confronté-e à des situations individuelles. A l'heure où les atteintes aux libertés se multiplient, la riposte doit être collective et massive. La direction du Courrier doit tenir parole et ouvrir des négociations avec l'ensemble des organisations syndicales. C'est dans ce sens que nous avons adressé un courrier aux fédérations syndicales, leur demandant d'appeler à la mobilisation le 24 juin.

N° 29

**Le 24 juin,  
toutes et tous à Paris !!!**

# Lutte au CTC de Bondoufle

## Fermeture du CTC : une aberration

La DOTC de l'Essonne a annoncé en début d'année la fermeture prochaine du CTC de Bondoufle. Les 310 agents du centre refusent d'être considérés comme une simple variable d'ajustement pour raison économique !!! Le CTC est implanté depuis plus de 35 ans, au coeur du département, et les agents qui y travaillent ont organisé leur vie familiale et professionnelle autour de cette proximité. La Poste a elle aussi pu tirer parti de cette position centrale du CTC et des grands axes routiers permettant à la logistique des transports de livrer le courrier dans les établissements postaux. La décision de fermer le centre n'est motivée par rien d'autre que la recherche de profits toujours plus grands.

Mais les personnels du centre refusent la fatalité et la lutte s'organise depuis quelques mois. Avec le soutien d'une intersyndicale large ( SUD, CGT, CFDT, CFTC et FO), ils ont décidé de rendre publique leur mobilisation.

## La lutte s'organise...

Un comité de défense, réunissant partis politiques, élus locaux, associations et syndicats, lancé en mars, a été inauguré par une réunion publique qui a rassemblé plus de 150 personnes. Des élu-es de l'Essonne (député-es, député-es maires, maires, élu-es municipaux-ales...) ont depuis pris publiquement position contre la fermeture du centre.

En interne, l'intersyndicale continue d'appeler le personnel à se mobiliser. Ainsi un vote à bulletin secret a été organisé les 21 et 26 avril devant les portes du CTC (car interdit par le directeur du centre). Le personnel était appelé à se prononcer sur l'action : départ en grève illimitée, grève sous forme de préavis de 24h ou mandat aux organisations syndicales pour négocier le plan social ?

Devant la réussite de cette consultation, un préavis a été déposé pour le 10 mai. Suite au vote ultra majoritaire des agents présents, la grève a été reconduite le mercredi 11 mai. Lors de cette deuxième journée de grève reconductible, une manifestation a eu lieu devant la DOTC de l'Essonne en début d'après midi. Alors que les responsables de la Direction étaient absents... , une délégation d'une dizaine de personnes fut néanmoins reçue vers 15h. Après un argumentaire de l'Intersyndicale qui est allée d'emblée à l'essentiel, et deux interruptions de séances demandées par les décideurs, il en est ressorti le relevé de décisions suivant : la confirmation de l'étude du projet de l'Intersyndicale par la Direction Nationale Industrielle du Courrier; la confirmation de la présentation des résultats de cette étude aux représentant-es de l'Intersyndicale le vendredi 20 mai et enfin la confirmation du report de la plénière prévue en date du 16 mai à une date postérieure au 20 mai 2011. Pour l'Intersyndicale, le rendu de la fiche de recueil de souhaits définitifs est aussi repoussé à une date ultérieure.

Après un compte rendu donné aux agents présents, un vote



## Une direction sourde et méprisante

L'intersyndicale s'est rendue à une plénière de négociation le 27 mai dernier. Elle y a exposé deux revendications principales : l'établissement d'un calendrier de négociation sur le projet d'accompagnement social de la fermeture du centre de tri. De plus, elle a insisté sur l'intervention d'un certain nombre d'élus représentant les plus hautes instances du département ou de la région (Municipalités, Communauté d'Agglomération, Conseil Général, Conseil Régional, Député-es et Sénateur-trices), élus demandant à la Direction Nationale Industrielle un moratoire de 6 mois pour l'examen d'une solution alternative à la fermeture du CTC. À ce jour, la direction du Courrier n'a envoyé aucune réponse alors qu'encore une fois, cette réponse détermine le type d'accompagnement social qui pourrait être négocié. Par ailleurs, la direction du centre n'a même pas daigné répondre au grand nombre de propositions sur le contenu de l'accord, propositions travaillées à la fois par l'intersyndicale et par le personnel pendant la grève des 10 et 11 mai.

En guise de réponse la direction pousse l'arrogance jusqu'à convoquer les organisations syndicales pour un CTP le 8 juin avec pour ordre du jour « la clôture des négociations sur le dispositif d'accompagnement social » alors qu'aucune véritable plénière n'a eu lieu jusque-là. La direction préfère ignorer les organisations représentant 92 % de la représentativité sur le centre (seules la CFDT et la CGC ayant participé aux réunions) !

Parallèlement celle-ci pense se dédouaner en convoquant une commission des risques psycho-sociaux. Devant cette dernière provocation, les représentant-es du personnel siégeant au CHSCT, ayant relevé un risque grave lié à des facteurs psychosociaux au regard de la situation actuelle sur le site du centre de tri de Bondoufle, ne peuvent pas accepter de participer à cette « commission » pilotée par La Poste.

Il n'est pas question de céder face à cette direction qui refuse d'entendre le personnel et les organisations syndicales qui le représentent. **La lutte continue !!!**

## Folie sécuritaire à Nantes CTC

Cela ne suffisait pas d'installer 140 caméras qui, selon la direction, garantit d'éviter tout risque de spoliation !

Maintenant la direction interdit les sacs, y compris les sacs à mains. Certes, il n'y a pas que les femmes qui apportent un sac au boulot, mais il est clair que cette mesure les impacte plus particulièrement. Nous n'accusons pas la direction d'avoir voulu mettre en place une mesure sexiste, mais la réalité fait que cette mesure engendre une mesure sexiste en raison du nombre d'employées de sexe féminin particulièrement touché par cette mesure. Sud PTT y est totalement opposé et exige son abandon immédiat.

Voleur ou voleuse potentielle.....Comment ne pas interpréter autrement cette volonté de toujours plus de contrôles. S'il peut paraître compréhensible que La Poste mette en place des protocoles de sécurité, elle ne doit pas pour autant tomber dans la paranoïa ! Il y a déjà eu dans les établissements des problèmes de probité. Pour autant cela reste très rare et à la marge et cela ne doit pas générer un doute permanent sur la probité des agents qui pour l'extrême majorité ne sont pas concernés et n'ont pas à en faire les frais.

Cette politique, comme celle de la question des téléphones portables ou de l'utilisation des MP3, vise à mettre de plus en plus de pression sur le personnel. Le message est clair, « vous êtes sous contrôle » ! Certes l'utilisation des MP3 doit prendre en compte les questions de sécurité et l'utilisation des portables ne doit pas être abusive. Pour autant, cela doit rester un droit collectif. Aux responsables d'équipe de gérer cela calmement sans tomber dans l'exagération...

## Pic d'Orléans : la direction flashée au radar pour avoir franchi le mur du çon !

La direction de la PIC d'Orléans vient de trouver une nouvelle idée : la mise en place d'un permis à points dans le cadre d'un challenge poétiquement intitulé « Circulez y'a pas de danger ».

La lecture du règlement prévu pour ce sinistre jeu révèle jusqu'à quel point le cynisme et le mépris de la direction envers les agents de la PIC peut aller. Chaque agent se voit doté d'un permis à points qu'il est obligé de porter au dos de son badge de circulation (tout est prévu dans le moindre détail !). La non présentation du dit permis (à qui, la police nationale ? municipale ? la gendarmerie ? une milice privée ?) entraîne le retrait d'un point. Les « écarts » (de conduite ? de langage ?) sont également sanctionnés d'un point. Plus fort, ou plus exactement plus grave, les « écarts entraînant un accident de travail » retirent six points, ceux « entraînant un accident de travail avec arrêt de travail » retirent douze points. On a ici l'illustration parfaite du sérieux avec lequel la direction du centre prend la question des accidents de travail, à savoir carrément par dessus la jambe ! Mais là où on atteint des sommets jamais égalés dans le management générateur de souffrance, c'est qu'on laisse la possibilité aux agents de se flicker et de se dénoncer entre eux. En effet « tout le personnel de la PIC a pouvoir à ôter des points sur un autre permis, sans notion de hiérarchie ». La direction lance donc comme mot d'ordre « dénoncez-vous les un-es les autres » ! Pire (oui, c'est possible), la délation n'est pas seulement encouragée, elle est récompensée (ainsi « la personne qui aura retiré le plus de points sera récompensée »).

On touche là véritablement à l'ignoble, en flattant et récompensant les plus bas instincts (où les plus bas instincts du Directeur projetés sur les agents). Il n'est pas besoin de donner dans l'exagération pour dire que de telles méthodes peuvent légitimement faire songer aux heures parmi les plus sombres de notre Histoire. Les sections syndicales SUD et FO du centre appellent les agents à refuser de porter ce badge et à le mettre à la poubelle.

A l'heure où la direction du Courrier lance le chantier « Santé au Travail », espérons que celle-ci saura taper du poing sur la table et rappeler à l'ordre ce directeur un peu trop zélé !!! Combien de temps encore faudra-t-il répéter à nos décideurs que la santé des agents n'est pas un jeu et qu'il convient de traiter le sujet avec sérieux et par de véritables actions de prévention... pas avec un jeu infantilisant et complètement hors de propos !

---

## Mitry-Mory CTCI : transformation du centre en PIAC

Le 14 avril dernier, la direction de Mitry-Mory CTCI annonçait la transformation du centre en PIAC (plate-forme industrielle d'appui courrier). Ce centre traite l'ensemble du trafic économique international; celui-ci est transféré sur le HUB de Roissy. En contrepartie, Mitry PIAC récupérera la régulation du courrier Ile-de-France traité jusque là par Pantin PIAC, qui fermera. Même si aucune communication concernant les effectifs du centre à terme n'a été faite, le pire est à craindre. Mitry-Mory compte aujourd'hui presque 200 agents; les organisations syndicales craignent de voir les effectifs fondre à une cinquantaine de personnes.

L'intersyndicale (SUD, CGT, FO, CFDT) a appelé le personnel à se mettre en grève le 27 mai : celle-ci a été extrêmement suivie avec 95 % de grévistes. Une nouvelle intersyndicale doit se réunir le 7 juin pour décider des suites à donner à cette forte mobilisation. Des HMI communes auront lieu le 10 juin.

La direction, de son côté, a annoncé la tenue d'un CTP le 28 juin au cours duquel elle devrait dénoncer les horaires. Affaire à suivre...





## 4 agents par MTI-PF, c'est nécessaire !!!

En 2004, La Poste n'avait pas de mots assez forts pour vanter les « accords de Vaugirard » qualifiés à l'époque d'historiques. Cet accord national signé avec CGT, FO, CFDT, CFTC et CGC était censé mettre fin à la précarité ! Il stipulait également qu'il y aurait dorénavant 4 personnes autour des TPF (machines de tri petits formats). À la suite de cet accord national, un accord local avait été signé (par SUD, CGT, FO et CFDT) au centre de tri de Rouen sur la mise en place de ce 4ème agent.

Alors que La Poste remplace progressivement les TPF par des MTI-PF (machines de tri industrielles petits formats avec une cadence plus rapide), elle décide que ce ne seront plus 4 mais 3 agents par machine. Celle-ci argue que ce ne sont pas les mêmes machines...

Devant cette décision arbitraire, la section SUD de Rouen CTC a décidé de porter l'affaire devant la justice. Après avoir perdu 3 fois (première instance, appel et cour de cassation), la DOTC de Haute-Normandie a décidé de dénoncer l'accord de Vaugirard local. Elle pensait ainsi se libérer de l'obligation de mettre 4 agents sur les MTI-PF. C'était sans compter sur la ténacité de la section qui a décidé d'attaquer à nouveau, mais cette fois en se basant sur l'accord de Vaugirard national qui lui n'a pas été dénoncé et donc s'applique toujours ! Après une première victoire pour la section, la DOTC s'entête... et perd encore en appel.

Devant le refus de la direction du Courrier de négocier sur cette question, la fédération a décidé d'attaquer La Poste pour imposer la mise en place de 4 agents sur l'ensemble des MTI-PF de tous les PIC et CTC.

Ce qui existe à Rouen-Madrillet doit s'appliquer pour l'ensemble des centres : 4 agents par machine, c'est plus d'emplois et de meilleures conditions de travail !



## 17/24, brigades boulangères : arnaque sur la DHT !

Nous alertons la direction du Courrier depuis plusieurs mois concernant les DHT (durée hebdomadaire du travail) de certaines brigades effectuant une partie de leur vacation sur des horaires de nuit.

En effet, les agents des 17/24 et des boulangères par exemple sont des travailleurs de nuit au sens du Code du Travail. Ainsi l'article L 3122-31 stipule "*Est considéré comme travailleur de nuit tout travailleur qui : 1° Soit accomplit, au moins deux fois par semaine, selon son horaire de travail habituel, au moins trois heures de son temps de travail quotidien durant la période définie à l'article L. 3122-29 ou à l'article L. 3122-30 ; 2° Soit accomplit, au cours d'une période de référence, un nombre minimal d'heures de travail de nuit au sens de ces mêmes articles.*" Cet article est complété par l'article R3122-8 : "*En l'absence de définition par une convention ou accord collectif de travail étendu, est considéré comme travailleur de nuit, au sens de l'article L. 3122-31, le travailleur qui accomplit, pendant une période de douze mois consécutifs, deux cent soixante dix heures de travail.*"

Or les travailleur-euses de nuit à La Poste ont une DHT de 32 heures. Pourquoi les agents des 17/24, des brigades boulangères... dérogeraient-ils à cette règle ?

La Poste, pour faire encore plus de profit, bafoue le Code du Travail ainsi que ses propres textes. La fédération SUD PTT fera tout pour faire respecter les droits des agents de ces brigades et n'hésitera pas à aller devant les juges pour obtenir gain de cause !

## Bâtiments en charpente lamellé-collé : attention danger ???

Fin janvier, des agents de la PIC de Strasbourg constatent des fissures sur une poutre en bois qui soutient la toiture. Le lendemain matin, le centre est totalement évacué et fermé car ce sont 8 poutres qui sont fissurées mettant en péril la structure du toit. 32 étais vont être positionnés provisoirement. Un premier incident similaire à Grenoble, puis dans une PPDC avait amené la Direction de l'immobilier à faire vérifier tous les centres construits sur le même principe. Celui de Strasbourg n'avait pourtant montré aucune lésion en novembre 2010 ! Depuis le même phénomène s'est reproduit à la PIC Ain-Rhône.

Lors du CHSCT national Courrier du 18 mai dernier, une liste de 27 centres construits sur le même modèle a été présentée aux organisations syndicales. Les représentants de Post'Immo (propriétaire des sites) ont indiqué que deux spécialistes du lamellé-collé avaient été retenus pour réaliser des audits. Le cahier des charges qui leur a été transmis prévoit 4 phases : une visite de contrôle des structures; une étude technique; des préconisations de travaux de remise en état ou de réparation et enfin des préconisations pour le suivi de l'évolution des dysfonctionnements. Le résultat de ces audits sera présenté aux organisations lors d'un prochain CHSCT national. La fédération appelle la direction du Courrier à la plus grande vigilance et à faire le nécessaire pour la sécurité des agents dans le cas de nouvelles alertes.